Initiation de la pratique de l'IA (PRIA301_DT)

Composante
Faculté de Droit

En bref

- **Méthodes d'enseignement:** En présence
- **Forme d'enseignement :** Cours magistral
- **Ouvert aux étudiants en échange:** Oui

Présentation

Description

Le cours d'« Initiation à la pratique de l'IA » est dispensé en deuxième année de Licence en droit, dans le cadre de l'Unité d'Apprentissage d'individualisation (UAI) « Droit et innovation technologique ».

Cet enseignement vise à permettre aux étudiants de comprendre le fonctionnement général des outils d'intelligence artificielle, d'apprendre à les utiliser dans le cadre de leurs études juridiques et d'en apprécier de manière critique les possibilités et les limites.

Le cours associe trois séances de cours magistral à un atelier intitulé « Le Procès de l'IA », organisé sous la forme d'un jeu de rôle. L'ensemble privilégie une approche pratique et réflexive de l'intelligence artificielle, adaptée aux besoins des étudiants en droit et aux transformations contemporaines des pratiques universitaires et professionnelles.

Objectifs

À l'issue du cours, les étudiants devront être capables de :

- comprendre les principes fondamentaux du fonctionnement de l'intelligence artificielle et de l'IA générative;
- utiliser de manière efficace les principaux outils d'IA à travers une formulation adaptée des instructions qui leur sont adressées ;
- mobiliser l'IA comme outil d'assistance dans différents exercices et activités juridiques ;
- apprécier de manière critique les réponses produites par une IA et identifier ses principales limites ;
- identifier et discuter les principaux enjeux juridiques, éthiques, économiques, sociaux et humains liés au développement et aux usages de l'intelligence artificielle ;

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 01 septembre 2026

- développer une pratique raisonnée, responsable et autonome de ces outils dans le cadre universitaire et professionnel.

Heures d'enseignement

CM	Cours Magistral	15h

Pré-requis obligatoires

Cet enseignement suppose la maîtrise des bases du raisonnement et de la méthodologie juridiques acquises en première année de Licence.

Aucune compétence préalable en informatique ou en intelligence artificielle n'est requise. Une première expérience des outils d'IA générative peut constituer un atout, mais n'est pas nécessaire.

Plan du cours

CM 1 – Qu'est-ce que l'intelligence artificielle ?

- Définition et principales catégories d'intelligence artificielle
- Principes généraux de fonctionnement et d'apprentissage
- Fonctionnement et limites de l'IA générative

CM 2 – Le prompt engineering

- Principes de l'interaction avec une IA générative
- Méthodes de formulation et d'amélioration des prompts
- Stratégies d'utilisation adaptées aux besoins du juriste

CM 3 – Les exercices juridiques assistés par IA

- Recherche juridique et documentaire
- Cas pratique
- Commentaire d'arrêt
- Dissertation juridique
- Contrôle et vérification des productions de l'IA

Atelier – « Le Procès de l'IA »

À travers un jeu de rôle opposant **accusation et défense**, les étudiants sont invités à construire et confronter des argumentations relatives aux principaux enjeux associés au développement de l'intelligence artificielle :

- **limites liées aux technologies et aux usages** ;
- **enjeux sociétaux et économiques** ;
- **impacts humains et déshumanisation**.

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 01 septembre 2026

L’atelier repose sur la préparation d’une plaidoirie écrite puis sur une confrontation orale devant les autres étudiants constitués en jury. Il vise à développer la recherche documentaire, l’argumentation contradictoire, l’esprit critique et les capacités d’expression écrite et orale.

Bibliographie

Une bibliographie sera fournie sur Moodle en début de semestre.

Libellé court : PRIA301_DT

Nature : MODL

Infos pratiques

Lieux

Chambéry (domaine universitaire de Jacob-Bellecombette - 73)

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 01 septembre 2026